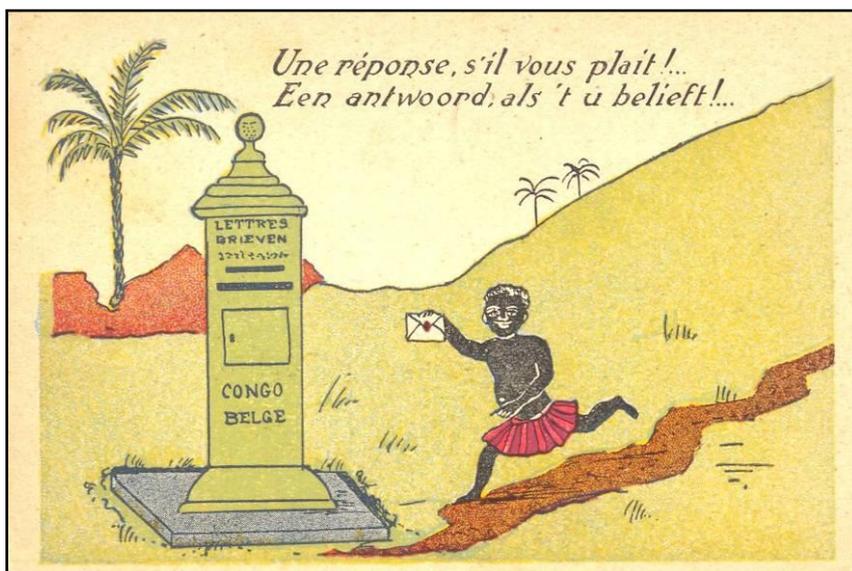


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 45 - septembre 2023

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle

En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :

cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

*Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet,
M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans(+), D. Bilmans*

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



Document de la couverture :

Sommaire

In mémoriam	3
Le timbre deuil du Roi Albert	4
Affranchissements avec des timbres Stanley sur le courrier aérien	9

IN MEMORIAM



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Charles Stockmans survenu le 15 juin dernier à l'âge de 88 ans.

En plus du sentiment de tristesse s'est également ajoutée la surprise. En effet, lors de la dernière réunion du comité de réaction des Cahiers du Congo qui s'était tenue au début du mois de mai, Charles nous avait invités à tenir la réunion suivante à son domicile comme nous l'avions fait tant de fois auparavant, au grand plaisir de tous.

Son départ nous aura malheureusement privés de ce bonheur.

Malgré une santé déclinante depuis de longs mois, Charles avait toujours tenu à assister à nos réunions périodiques et à assurer la mise en page et la publication des Cahiers avec toute la rigueur d'un ancien professeur de sciences, et ce depuis la relance de la publication des Cahiers, il y a plus de dix ans.

Charles était philatéliste depuis sa prime jeunesse et s'était spécialisé dans le Congo et le Ruanda-Urundi jusqu'à leur indépendance. Son activité est loin de s'être limitée à la collaboration aux Cahiers du Congo. Il avait créé de toutes pièces un site internet (www.congoposte.be) intitulé « CONGO BELGE ET RUANDA-URUNDI – Septante-sept ans d'histoire postale en Afrique centrale 1885-1962 ». Ce site constitue une mine d'or pour tout collectionneur de nos anciennes colonies. Charles avait notamment passé des journées entières à consulter les journaux de l'époque pour compiler les départs et arrivées des navires de la Compagnie Maritime Belge entre Anvers et le Congo. Il avait également retrouvé les textes des arrêtés d'émission de quasiment tous les timbres du Congo et du Ruanda-Urundi. Le contenu de ce site avait été diffusé sous forme papier, en trois tomes, il y a quelques années.

Charles était également un grand connaisseur des tarifs postaux du Congo, notamment de la poste aérienne. A ce titre, il avait publié en 1997, en collaboration avec Roger Gallant, Directeur de Province honoraire des Postes en ex-Congo Belge, un ouvrage intitulé « Arrêtés et ordonnances concernant les tarifs postaux au Congo Belge et au Ruanda-Urundi - 1 janvier 1886 – 30 juin 1962 », une référence en la matière.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à Charles est de continuer la publication des Cahiers du Congo dans le même esprit et d'entretenir son site internet qui lui tenait tant à cœur.

Il manquera beaucoup à tous ses amis des cahiers.

Le timbre de deuil du roi Albert.

L. Bierny

B 2 Utilisation postale au Ruanda-Urundi

INTRODUCTION

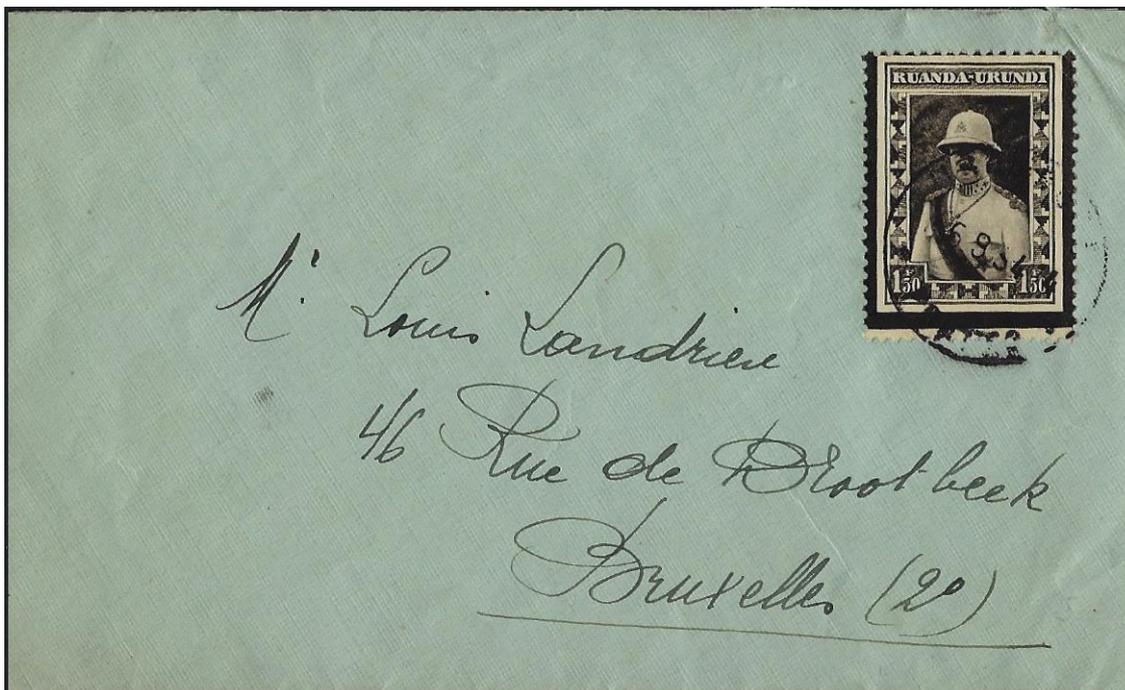
La population non-africaine au Ruanda-Urundi a toujours été beaucoup plus faible qu'au Congo Belge. Ainsi en 1924 lorsque la Belgique accepte le mandat qui lui a été déferé par la société des nations d'administrer les territoires du Ruanda-Urundi, la population blanche s'élève à quelques 300 individus auquel il faut ajouter un nombre presque similaire d'asiatiques et de gens de couleur autre que des noirs. A la fin de la période d'utilisation du timbre de deuil en 1938, la population blanche au Congo est de quelques 25.000 personnes alors qu'elle n'est seulement de 1.200 individus au Ruanda-Urundi voisin. Ces chiffres suffisent à expliquer la plus grande rareté du courrier originaire du R-U. Il me semble utile de rappeler que c'est en 1924 que sont émis les premiers timbres du Ruanda-Urundi qui sont en réalité des timbres du Congo Belge avec une surcharge Ruanda-Urundi. Avant cette date, les émissions philatéliques émanant de l'autorité belge entre 1916 et 1923 utilisées dans ces territoires sont reprises sous la dénomination « Est-africain allemand – occupation belge ». On constate que le courrier est abondant pendant cette période en raison de l'important contingent de militaires belges présents dans les deux territoires pendant la guerre et l'immédiate après-guerre. Pour en revenir au timbre de deuil du roi Albert destiné à être utilisé au Ruanda-Urundi, seuls 50.000 sur les 150.000 imprimés seront envoyés à Usumbura où ils seront disponibles dans les bureaux de poste au début du mois de juin 1934. On rencontre du courrier avec la griffe PAQUEBOT qui était appliquée à bord des bateaux naviguant sur le lac Tanganyika. Les lettres expédiées par avion sont généralement transportées à bord d'appareils de l'Imperial Airways volant sur la ligne Londres – Capetown (Afrique du Sud). La surtaxe aérienne pour la Belgique réclamée par la compagnie britannique s'élèvera à 3 F (d'avant la date de disponibilité du timbre de deuil jusqu'au 1^{er} juin 1935) à 3,50 F jusqu'au 30 juin 1937 et à nouveau à 3 F à compter du 1^{er} juillet 1937.



Tarif : 2.50 F (lettre pour l'étranger) + 2.50 F (droit fixe de recommandation) = 5 F

La lettre ci-dessus est la première date d'utilisation que j'ai pu rencontrer à ce jour. Elle est oblitérée à USUMBURA le 03-07-1934 à destination de San Diego (USA). Elle est affranchie avec un timbre de deuil et des timbres de la série « scènes indigènes », première émission de timbres du Ruanda-Urundi où la mention Ruanda Urundi n'est pas appliquée comme surcharge.

Lettre oblitérée à Usumbura le 06-09-34 et acheminée par voie de surface à destination de Bruxelles (B).



Tarif : 1.50 F (lettre pour la Belgique)

Lettre expédiée d'Usumbura le 08.10.36 par voie aérienne à destination de Namur(B) affranchie avec un timbre de deuil et un timbre avion surchargé 3.50 F sur 3 F.

La lettre est transportée par un avion de la compagnie Imperial Airways. La surtaxe aérienne à acquitter pour la Belgique se monte à 3.50 F (tarif appliqué entre le 1^{er} juin 1935 et le 30 juin 1937).



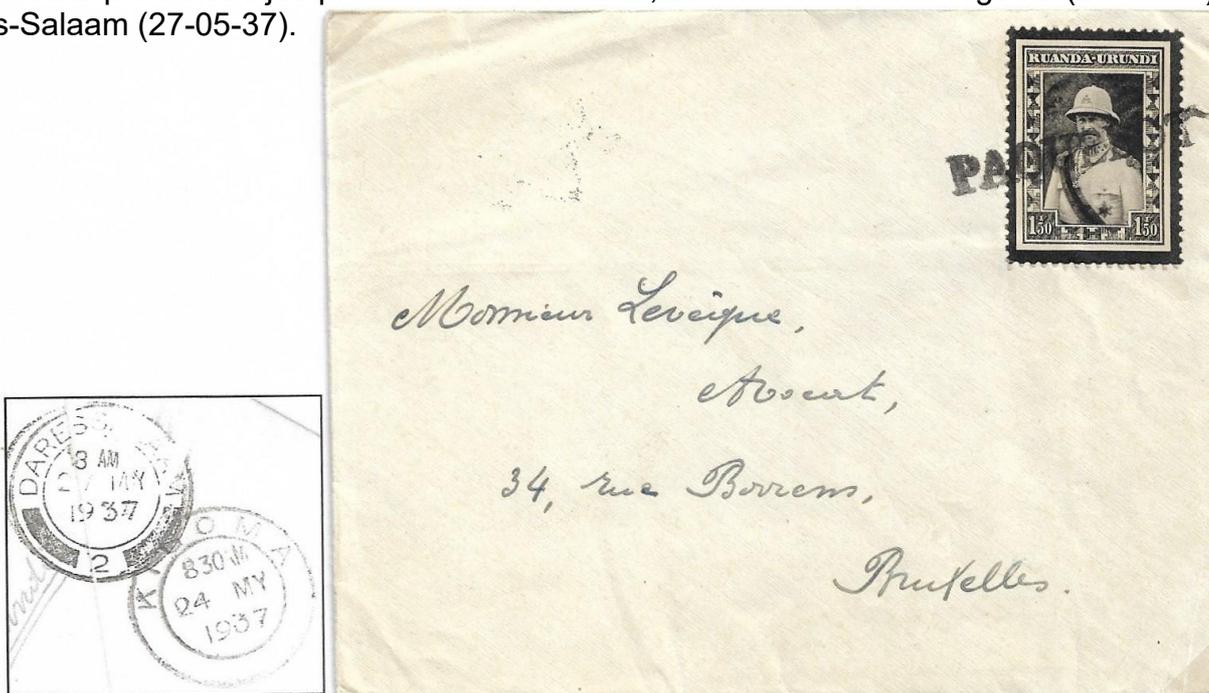
Tarif : 1.50 F (lettre pour la Belgique) + 3.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 5 F

Lettre oblitérée le 21.10.36 à destination de Pemba en Rhodésie du Nord affranchie avec un timbre de deuil, trois timbres Vloors surchargés et un timbre « scènes indigènes » pour un total de 2.50 F.



Tarif : 2.50 F (lettre pour l'étranger)

Lettre affranchie au moyen d'un timbre de deuil non oblitéré au départ à destination de Bruxelles(B). Le timbre est annulé par la griffe PAQUEBOT apposée au port de Kigoma. Elle est transportée jusqu'à l'océan indien par la ligne de chemin de fer reliant Kigoma et Dar-Es-Salaam ensuite par bateau jusqu'à destination. Au dos, cachets de transit : Kigoma (24-05-37) et Dar-Es-Salaam (27-05-37).



Tarif : 1.50 F (lettre pour la Belgique)

Lettre affranchie avec trois timbres de deuil annulés par la griffe linéaire PAQUEBOT apposée au port de Kigoma (Tanganyika) sur le courrier traversant le lac Tanganyika en provenance du Congo Belge (Uvira ou Albertville) ou de l'Urundi (Usumbura). La lettre a en toute vraisemblance été déposée au port d'Usumbura. Au dos, marque de transit du bureau de poste de Kigoma (20 DE 1937). La lettre est expédiée par voie aérienne pour Spa(B). Le montant de la taxe aérienne qui a été abaissé de 3.50 F à 3 F à partir du 1^{er} juillet 1937 est acquitté par deux timbres de deuil.



Tarif : 1.50 F (lettre pour la Belgique) + 3 F/5 g (surtaxe aérienne) = 4.50 F

Lettre affranchie avec un timbre de deuil annulé à l'arrivée par une oblitération « diamant » datée du 6 juin 1934. La lettre, destinée au célèbre philatéliste André De Cock, n'a jamais connu le sol africain car les timbres de deuil du Ruanda-Urundi ne sont arrivés là-bas qu'à peu près au même moment où la lettre reçoit ce fameux cachet. Les timbres de deuil étant disponibles auprès de la poste belge depuis le 7 mai 1934, l'expéditeur a acheté le timbre en Belgique.

Sur le devant de la lettre figure le cachet « courrier de haute mer—Anversville » frappé deux fois. Le paquebot a appareillé d'Anvers le 18 mai 1934 pour le Congo qu'il a atteint le 6 juin 1934.

Les dates de voyage du paquebot et la date de l'oblitération diamant ne semblent pas être à première vue compatibles. Une explication simple à ce problème qui semble insoluble m'a été donnée par un lecteur ingénieux à propos d'une lettre avec ce même cachet d'arrivée sur un timbre de deuil du Congo Belge (cfr Cahiers du Congo n°43)

: Il est tout-à-fait possible que lors d'une escale, la lettre qui voyageait à bord de l'Anversville2 ait été remise à un autre navire naviguant du Congo vers la Belgique.

Celui-ci pourrait-être par exemple le paquebot Elisabethville2 qui a quitté le Congo le 18 mai 1934 et est arrivé à Anvers le 5 juin 1934.



Tarif : 1.50 F (lettre pour la Belgique)

Pour terminer ce bref aperçu du courrier affranchi par le timbre de deuil du roi Albert en provenance du Ruanda-Urundi, voici une production purement philatélique « made in Brussels ». Sur cette enveloppe figurent à la fois un timbre de deuil du Congo belge (oblitération « Léopoldville » 19-8-34) et du Ruanda-Urundi (oblitération » Usumbura « 17-VIII-34). Ces cachets étaient probablement utilisés à la demande au bureau de postes de Bruxelles¹ ou au ministère des colonies. On remarquera les trois étoiles en enfilade dans le bas du cachet au-dessus du mot POSTES. Aucun cachet semblable n'a été utilisé au Congo ou au Ruanda-Urundi.



**Les affranchissements avec des timbres de l'émission
STANLEY sur le courrier aérien**

J.P. Flamand

Le **30 juin 1928**, au Congo belge est émis une série de 15 timbres en hommage à l'explorateur Henri Morton Stanley.

Le **15 janvier** et le **4 mai 1931**, suite à l'augmentation des tarifs plusieurs valeurs sont surchargées d'une nouvelle valeur.

Les timbres Stanley ont été mis hors cours le 1^{er} juillet 1938

1^{ère} partie – Les timbres Stanley composent le port ordinaire

Nous présentons les documents aériens dans un ordre chronologique.

(Période 1928 à 1930 voir Stanley 1^{ère} partie cahier n°40)

(Période 1931 à 1934 voir Stanley 2^{ème} partie cahier n°41)

(Période 1935 à 1938 voir Stanley 3^{ème} partie cahier n°42)

2^{ème} partie – Les timbres Stanley font partie de l'affranchissement dans le port ordinaire exact (cahier n°43)

3^{ème} partie – Les timbres Stanley font partie de l’affranchissement total exact
(port ordinaire + surtaxe aérienne) (cahier n°44)

4^{ème} partie - Les timbres Stanley font partie de l’affranchissement total mais soit l’affranchissement est trop élevé, soit il est insuffisant.

19 octobre 1928 – Elisabethville / Zurich (Suisse)



Lettre recommandée oblitérée à ELISABETHVILLE le 19.10.28.-9h. Timbres Stanley petit format au dessus et grand format en dessous.

Transportée par avion SABENA sur la ligne Elisabethville/Léopoldville/ Boma (cachet de transit de LÉOPOLDVILLE le 21.10.28.-13h verso).

Ensuite, par bateau de la C.M.B. « **Thysville 1** », départ de Boma le 24 octobre pour arriver à Anvers le 9 novembre 1928. Déchargée à l’escale de La Rochelle pour être acheminée par train jusque Zurich (cachet d’arrivée à ZÜRICH 3 HAUPTBAHNHOF le 10.XI.28.-10h verso).

Tarif : lettre pour l’étranger 1.75 F + 1.75 F de taxe de recommandation (3.50 F) + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 5.00 F forcé à 8.50 F.

19 mars 1930 – Likasi / Elisabethville / Gao / Marcinelle (Belgique)

1^{er} raid du Capitaine Goulette



Lettre recommandée oblitérée à LIKASI le 17.3.30.-10h. Timbre Stanley petit format. Confiée aux aviateurs d'où mention manuscrite « **Par Avion France-Madagascar-Réunion** ».

Tarif : lettre pour la Belgique 1.00 F + 1.75 F de taxe de recommandation + 11.50 F/10 g de surtaxe aérienne = 14.25 F forcé à 15.00 F.

20 mars 1930 – Léopoldville / Gao / Paris

1^{er} raid du Capitaine Goulette

Nouveau départ de Tananarive le **6 février 1930** et arrivée le **7 à Elisabethville**, où l'hélice se brise à nouveau. L'avion ne peut repartir que le **19 mars**. Il fait escale à **Léopoldville le 20 mars** et atteint **Niamey le 24**. Là, il est immobilisé par une panne jusqu'au **22 avril**, jour où il repart mais se crashe le même jour en plein désert à 200 km au nord de Gao. Les occupants furent retrouvés après huit jours de recherches et le courrier ramené à Gao le 28 avril. **Poulin**, qui avec son avion, avait participé aux recherches ramena le courrier à Alger qui arrivera enfin à Paris le **3 mai 1930**.

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE 1 le 19.3.30.-17h. Timbres Stanley petit, petit, grand format. Confiée aux aviateurs d'où mention manuscrite « **Liaison postale BRAZZAVILLE – FRANCE** »

Cachet d'arrivée à PARIS GARE DU NORD AVION le 3-5-30.-23h (verso) et à ANNONAY ARDECHE le 5-5-30.-9h50 (verso).



Tarif : lettre trouvée à la boîte (mention manuscrite) pour l'étranger 1.75 F + 11.50 F/10 g de surtaxe aérienne = 13.25 F forcé à 13.35 F. Normalement, la lettre aurait dû être taxée car il fallait utiliser les timbres de poste aérienne pour un envoi par avion ?

27 septembre 1930 – Léo / Boma / Paris



Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 27.9.30.-9h. Timbres Stanley petit format. Transportée par avion SABENA sur la ligne Léopoldville/Boma.

Tarif : lettre pour l'étranger 1.75 F + 1.50 F/20g de surtaxe aérienne = 3.25 F forcé à 3.50 F.

11 avril 1932 – Matadi/Berne (Suisse)



Lettre recommandée oblitérée à MATADI le 11 IIII 32.-0h.

Timbres Stanley (de g. à d.) petit, petit, grand, grand, petit format. Transportée par avion SABENA jusque Stanleyville. Par voie de surface jusque Juba où elle est chargée sur le vol I.A. effectuant la 59^{ème} liaison aérienne Cape Town/Londres, départ le 24 avril. Déchargée à l'escale de Brindisi, elle est acheminée par voie de surface jusque Berne (cachet d'arrivée le 5.V.32.-3h verso).

Tarif : lettre pour l'étranger 2.00 F + 2.00 F de taxe de recommandation + 1.50 F/20g de surtaxe aérienne au Congo et 4.00 F/10g = 9.50 F forcé à 9.75 F.

14 mai 1932 – Stanleyville / Yvoir (Belgique)



Lettre oblitérée à STANLEYVILLE le 14-5-32.-9h. Timbres Stanley grand format.
Transportée par voie de surface jusque Juba où elle est chargée sur le vol I.A. effectuant la 63^{ème} liaison aérienne Cape Town/Londres, départ le 23 mai. Déchargée à l'escale de Brindisi, elle est acheminée par voie de surface jusque Paris (cachet d'arrivée à PARIS GARE DU NORD AVION le 29 V 1932.-8h) ; c'est de là que partait l'avion I.A. pour Londres.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.25 F + 4.00 F/10 g de surtaxe aérienne = 5.25 F.
Comme il manque 0.75 F (4.50 F), la taxe est au double de son insuffisance soit 1.50 F à YVOIR le 30 V 1932.6-7h.

4 décembre 1933 – Boma / Bulle (Suisse)



Lettre recommandée oblitérée à BOMA le 4.12.33.-9h. Timbre Stanley grand format.
Transportée par avion SABENA jusque Stanleyville (via LEOPOLDVILLE le 6.12.33.-13h et cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 9-12-33.-16h verso). Transportée par voie de surface jusque Juba où elle est chargée sur le vol I.A. effectuant la 145^{ème} liaison aérienne Cape Town/Londres, départ le 17 décembre. Cachet de transit à ALEXANDRIE PAR AVION le 20 DEC 33.6-7h (verso). Déchargée à l'escale de Brindisi (cachet d'arrivée le 22.12.33.-16h verso), elle est acheminée ensuite par train (cachet de l'ambulant PESCARA/MILANO du 23.DIC.33 verso) jusqu'en Suisse (cachet d'arrivée à BULLE le 24 XII 33.-7h verso).

Tarif : lettre pour l'étranger 2.00 F + 2.00 F de taxe de recommandation + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne au Congo et 2 x 3.00F/5g (7.50 F) = 11.50 F forcé à 17.75 F.

12 novembre 1935 – Jadotville / Tananarive (Madagascar)



Lettre recommandée oblitérée à JADOTVILLE le 12-11-35.-9h. Timbre Stanley petit format. Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 14.11.35.-8h (verso) où le cachet spécial violet rectangulaire est apposé pour être chargée à bord de l'avion de la REGIE MALGACHE qui quitta E'ville le 16.

Cachet d'arrivée à TANANARIVE le 17-11-35.-5h15 (verso).

Tarif : lettre pour l'étranger 2.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation + 5.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 10.50 F ; l'affranchissement est insuffisant de 0.50 F mais la lettre n'est pas taxée ?

5 octobre 1936 – Kasongo / Liège (Belgique)



Lettre oblitérée à KASONGO le 5.10.36.-10h. Timbres Stanley grand et petit format.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.50 F/5g de surtaxe aérienne = 5.00 F forcé à 5.25 F.

11 juin 1938 – Kasongo / Liège



Lettre oblitérée à KASONGO le 11-6-38.-15h. Timbres Stanley petit et petit format.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.50 F/5g de surtaxe aérienne = 4.50 F forcé à 4.60 F.

20 novembre 1938 – Bruxelles / Stanleyville et retour

Historique : à l'occasion de cette 100^{ème} liaison aérienne régulière Belgique/Congo et retour par SABENA, une dépêche postale spéciale fut confectionnée à destination des localités desservies par l'appareil assurant cette 100^{ème} liaison ainsi qu'à destination des localités desservies par des lignes d'apport à la ligne principale dite "**impériale**".

Avion: Savoia-Marchetti S.83 (OO-AUD) **Equipage**: Léon Jude (Cdt.de bord), Pierre Genis (2^{ème} pilote), Fernand Maupertuis (Radio) et Charles Maupertuis (Mécanicien).
Départ de Bruxelles **le dimanche 20 à 8h.30**, arrivée à **Léopoldville le jeudi 24**.

Enveloppe commémorative de la 100^{ème} liaison aérienne SABENA oblitérée à BRUXELLES-AEROPORT le 19.11.38.-18h. Timbre Stanley grand format. Cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 24-11-38.-11h (verso). Là, le postier remarque que le timbre Stanley est hors cours depuis le 1^{er} juillet 1938 et appose le cercle sous le timbre + **T** et = **0.30 frs or**. Renvoyée en Belgique de Stanleyville le 6-1-39.-9h (verso) par voie de surface, elle arrive à VEZIN le 11 1939.11-12h où elle est taxée à 0.30 F par le postier ayant confondu le franc or avec les centimes !

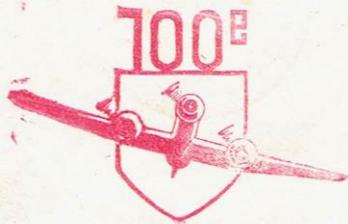


Tarif belge ou au Congo : lettre 1.50 F + 3.50 F/5g de surtaxe aérienne = 4.50 F ;
l'affranchissement congolais était trop élevé de 0.50 F.

BELGIQUE-CONGO

20 NOV. 1938

BELGIË - CONGO



BELGIQUE-CONGO
BELGIË-CONGO
20 NOVEMB. 1938

100^e

LIAISON AÉRIENNE
LUCHTVERBINDING



0,30 / 20

Monsieur l'abbé G. POSKIN ,

Franc-Waret (Vezin).

via STANLEYVILLE.

PAR AVION
PER Vliegtuig

VIA SABENA